PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 février 2018 à 19 h 00, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 à 19 h 03.

#### 2018-02-13 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Engagement de la secrétaire-trésorière adjointe
- 3- Période de question
- 4- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2018-02-14 <u>ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE</u>

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'engagement de Madame Manon Cuillerier au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE le conseil municipal autorise le maire Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente dans la salle. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

# <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

#### 2018-02-15 CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 27 février 2018 soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du <i>Code municipal du Québec</i> .
Yvon Bériault, maire
Micheline Déry, CPA, CGA Directrice générale et secrétaire-trésorière